

Documents et Informations

L'ELEVAGE DES MOUTONS AU CANADA

Le cultivateur ne s'est jamais trouvé dans des circonstances aussi favorables à l'élevage du mouton. Il devrait, d'ici à un an, y avoir un petit troupeau de moutons sur chaque ferme du Canada. La laine se vend mieux et le prix deviendra meilleur, car la production est beaucoup moindre que la demande. Les fabricants de tissus de laine dans le monde entier ne savent où se procurer la matière première.

Le nombre des bestiaux diminue au Canada et aux Etats-Unis. La population des deux pays augmente hors de proportion avec la production du boeuf et du lard. Les grandes fermes d'élevage (ranch) sont à peu près disparues. L'expérience a démontré que la production du boeuf de boucherie n'était pas avantageuse sur les fermes ordinaires, telles que celles des vieilles provinces du Canada. Le bétail laitier remplace partout celui de la boucherie et, de ce fait seul, la production du boeuf de boucherie a diminué d'un quart. Il en est de même de la production du lard dont le prix monte toujours. L'avenir se montre des plus encourageants pour les producteurs de laines et de viande de mouton. Il n'y a rien à risquer à commencer à élever ces animaux. Sans compter qu'ils nous aideront à prévenir la pousse des mauvaises herbes, si nous n'en avons pas encore, ou à nous en débarrasser si nous avons le malheur que nos terres en soient envahies.

Que chaque cultivateur se monte donc un petit troupeau de moutons. Il n'a rien à perdre et beaucoup à gagner.

Mais, que l'on commence en petit : cinq ou six brebis seulement, hormis qu'on ait déjà de l'expérience. Dans ce cas, l'on pourrait en avoir une dizaine ou une douzaine. Si cinq ou six voisins s'entendaient pour opérer de concert, cela simplifierait les choses. Chacun d'eux achèterait ses brebis, soit croisées, soit de pure race, et tous s'entendraient pour n'avoir qu'un seul bélier, si le nombre des brebis n'excédait pas une trentaine. L'avantage de ce petit syndicat serait double. D'abord, cela permettrait d'avoir tout de suite un bon reproducteur de race pure, la quote-part de chacun formant une somme qui permettrait d'acheter un bélier de bonne valeur. Ensuite, le coût d'achat et d'entretien de l'animal serait considérablement diminué.

En tout cas, il n'y a pas de raisons pour que nous ne nous remettions pas à faire l'élevage du mouton d'une façon générale, comme le faisaient nos pères. Que d'argent nous avons perdu, directement et indirectement, durant les quelque trente ou quarante dernières années, parce que les troupeaux de moutons ont disparu de nos fermes.

La deuxième des fautes majeures dans les affaires est la négligence. La plus grande est le manque de soin.

* * *

Grands discours, petits actes. La discussion n'a de valeur que si elle accompagne l'action.

* * *

La tâche dont on s'occupe est la plus importante du moment. Demain, vous aurez soin de vos devoirs de demain, si ceux d'aujourd'hui sont accomplis aujourd'hui.

LA SYLVICULTURE AU JAPON ET EN COREE

Depuis que le Japon s'est annexé la Corée, en 1911, des progrès rapides ont été faits en sylviculture, non seulement au point de vue d'une meilleure administration des forêts existantes, mais aussi dans le reboisement des terres dénudées, principalement propres à la production des essences forestières. Un rapport récent du consul japonais de la province de Chosen fait mention du développement de cette province.

L'élan donné au reboisement constitue ce qui se rattache le plus intimement au progrès de l'industrie agricole. Dans la province de Chosen, le manque de discernement dans l'abattage des arbres et la dénudation des montagnes ont produit de fréquentes inondations ou des sécheresses, ce qui a porté préjudice, non seulement à l'agriculture, mais encore aux routes publiques et aux voies ferrées. C'est pourquoi, les autorités, pour éliminer la source du mal, ont, dès le début, encouragé la population à reboiser les terres. En 1908, le résident général a obligé le gouvernement coréen à édicter des règlements relatifs à l'administration des forêts de l'Etat. Par ce moyen il a établi un système général de reboisement dans cette péninsule. En 1911, après l'annexion, et dans le but de parachever l'établissement du système forestier et d'infuser dans l'esprit de la population l'amour de cette industrie, on a fait disparaître les anciens règlements forestiers pour les remplacer par d'autres plus appropriés aux besoins de cette région.

Des efforts vigoureux furent également faits en vue d'encourager le travail de reboisement. Après un examen sérieux des forêts de l'Etat, celles qui réclamaient le plus de protection ont été choisies et l'on a fixé leur étendue et établi des bureaux spéciaux pour les surveiller.

Quant aux forêts appartenant à l'Etat et dont on ne considéra pas la possession indispensable, elles furent affermées à des particuliers qui s'engageaient à en faire le reboisement, avec l'entente que, s'ils réussissaient dans ce travail, ils deviendraient propriétaires des forêts qui leur avaient été concédées. Au mois de juillet 1913, il y avait dans toute la province de Chosen 319 pépinières, dont une maintenue aux frais de l'Etat, 270 à même le revenu local, et 48 à même les recettes du fonds de donation impériale. Dans ces pépinières, on cultivait, pour les distribuer gratuitement, des plants de pins, d'acacias, de châtaigniers, de peupliers et de quelques autres arbres. Des particuliers et des compagnies ont établi et administré d'autres systèmes semblables, ce qui n'a pas peu contribué à promouvoir le travail de reboisement.

En 1911, on a fixé au 3 avril le jour de la fête des arbres à Chosen : on en a fait un grand jour de fête national, et ce jour-là 4.650.000 jeunes arbres ont été plantés par des fonctionnaires et par des particuliers dans toutes les parties de cette province. En 1912, le nombre des jeunes arbres plantés s'est élevé à 10.160.000, et en 1913 il a atteint le chiffre de 12.430.000. Cette augmentation graduelle dans les chiffres démontre bien que la population en général, se rend compte des avantages du reboisement.